

indemnité de session de \$8,960 et une indemnité de frais de déplacement et de dépenses de \$4,480. Le chef de l'opposition reçoit une indemnité supplémentaire de \$13,440.

*Le Conseil exécutif de Terre-Neuve en janvier 1977*

Premier ministre, l'hon. F.D. Moores  
Président du Conseil, l'hon. T.C. Farrell  
Ministre de la Justice et ministre chargé des Affaires intergouvernementales, l'hon. T. Alex Hickman  
Ministre des Finances, et président du Conseil du Trésor, l'hon. C.W. Doody  
Ministre de l'Éducation, l'hon. Wallace House  
Ministre des Transports et des Communications, l'hon. James Morgan  
Ministre des Services sociaux, l'hon. R.C. Brett  
Ministre de la Santé et ministre de la Rééducation et des Loisirs, l'hon. Harold Collins

Ministre du Développement industriel et rural, l'hon. John Lundrigan  
Ministre des Affaires municipales et du Logement, l'hon. J.W. Dinn  
Ministre des Travaux publics et des Services et ministre de la Main-d'œuvre et des Relations industrielles, l'hon. Joseph G. Rousseau  
Ministre de la Consommation et de l'Environnement, l'hon. A. J. Murphy  
Ministre des Pêches, l'hon. Walter Carter  
Ministre du Tourisme, l'hon. T.V. Hickey  
Ministre des Mines et de l'Énergie, l'hon. A.B. Peckford  
Ministre des Forêts et de l'Agriculture, l'hon. Edward Maynard.

**3.3.1.2 Île-du-Prince-Édouard**

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable Gordon L. Bennett, a été nommé lieutenant-gouverneur le 24 octobre 1974. L'Assemblée législative se compose de 32 membres représentant 16 circonscriptions électorales et élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans. Chaque circonscription élit deux représentants à l'Assemblée législative. La 53<sup>e</sup> Assemblée élue le 29 avril 1974 se composait de 26 libéraux et six progressistes-conservateurs, mais au 1<sup>er</sup> octobre 1976 elle comptait 23 libéraux et cinq progressistes-conservateurs, et quatre sièges étaient vacants.

Chaque membre de l'Assemblée reçoit \$7,000 par an et un supplément de \$3,500, libre d'impôt, à titre d'allocation de déplacement et de représentation dans le cadre de ses fonctions. En outre, le premier ministre reçoit un traitement de \$24,000 et un ministre, avec ou sans portefeuille, de \$14,500. L'Orateur de l'Assemblée bénéficie d'une indemnité supplémentaire de \$2,000, et d'une allocation non imposable de \$1,000; à titre d'indemnité et d'allocation de session, le président suppléant reçoit également des montants de \$1,000 et \$500 respectivement, et le chef de l'opposition, de \$10,000. Toutes les indemnités et allocations s'accroissent à partir de la date de l'élection à la législature et elles sont payées chaque mois. Aucune indemnité de session ou allocation de dépenses n'est accordée pour une session extraordinaire de la législature.

*Le Conseil exécutif de l'Île-du-Prince-Édouard en janvier 1977*

Premier ministre, président du Conseil exécutif, ministre de la Justice, procureur et avocat général et ministre chargé des Affaires culturelles, l'hon. Alexander B. Campbell  
Ministre du Développement et ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. John H. Maloney  
Ministre des Travaux publics et ministre de la Voirie, l'hon. Bruce L. Stewart  
Secrétaire provincial, l'hon. Arthur J. MacDonald  
Ministre de l'Éducation et ministre des Finances, l'hon. W. Bennett Campbell

Ministre des Affaires municipales, ministre du Tourisme, des Parcs et de la Conservation et ministre de l'Environnement, l'hon. Gilbert Clements  
Ministre de la Santé et ministre des Services sociaux, l'hon. Catherine Callbeck  
Ministre des Pêches et ministre du Travail, l'hon. George Henderson  
Ministre de l'Agriculture et des Forêts, l'hon. A. E. Ings  
Ministre sans portefeuille (et chargé de la Société d'habitation de l'Île-du-Prince-Édouard), l'hon. George Proud.